

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 avril 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13 et 14 avril 2015

2015 DSTI 13 Convention de groupement de commande pour la fourniture et la maintenance des lecteurs de badges et la maintenance du progiciel Chronogestor.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mars 2015, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation la signature d'une convention entre la Ville de Paris et le Département de Paris pour l'achat de fourniture et de maintenance de lecteurs de badges, le droit de suivi du progiciel Chronogestor et l'acquisition de nouveaux modules ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe d'une convention entre la Ville de Paris et le Département de Paris pour l'achat de fourniture et de maintenance de lecteurs de badges, le droit de suivi du progiciel Chronogestor et l'acquisition de nouveaux modules.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer ladite convention annexée à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO